

# Document d'accompagnement à joindre au dossier de déclaration « loi sur l'eau »

# Rubrique 3.2.3.0 Plans d'eau (création / vidange/régularisation)

## I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

**Vous**

Nom (ou raison sociale) :	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	N° SIRET :
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Tél :	
Courriel :	

**Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (Autorisation) 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (Déclaration). Les modalités de vidange de ces plans d'eau sont définies dans le cadre des actes délivrés au titre de la présente rubrique
---------	---

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 9 juin 2021 qui fixe les prescriptions générales qui doivent être respectées lors de toute création de plan d'eau et de toute vidange de plan d'eau soumis à déclaration au titre de cette rubrique. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 9 juin 2021 relatif à la rubrique 3.2.3.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

**Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...**

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 juin 2021 relatif à la rubrique 3.2.3.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieurs.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

## II - INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

**Votre projet**

Où est situé le projet ?		
Adresse du site si elle existe ou précision des numéros de parcelles cadastrales concernées : ..... .....		
Commune(s) et département(s) concerné(s ) ..... .....		
Nom et code des ou de la masse(s) d'eau souterraine(s) et superficielle(s) concernée(s) au sens de la directive cadre sur l'eau : (consulter les masses d'eau souterraine sur : <a href="http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE</a> et les masses d'eau superficielles sur : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map</a> ) ..... .....		
Réglementation appliquée au cours d'eau	Où trouver l'information	
Le plan d'eau sera-t-il connecté au réseau hydrographique ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, le tronçon de cours d'eau concerné par mon projet est-il classé au titre du L.214-7 du code de l'environnement ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>	Liste 1 <input type="checkbox"/> Liste 2 <input type="checkbox"/> Non classé	<a href="#">Carte CARMEN du réseau hydrographique</a>  <a href="#">Cartographie des listes 1 et 2</a>
Indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet : .....		

En quoi consiste le projet ?			
Description succincte du projet : ..... ..... .....			
Nombre de plans d'eau concernés par le projet (existants et/ou à créer) : ..... ..... ..... .....	Mon projet correspond à (possibilité de cocher plusieurs cases) :	Une création de plan d'eau	
		Une vidange de plan d'eau	
		Une régularisation de plan d'eau déjà créé	

Le cas échéant, caractéristiques du/des plan(s) d'eau			
Nom du plan d'eau	Superficie	Profondeur	Comment est-il alimenté en eau ?
Plan d'eau n°1 :			Nappe subaffleurante <input type="checkbox"/> Collecte des eaux de pluie <input type="checkbox"/> Dérivation d'un cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Plan d'eau n°2 :			Nappe subaffleurante <input type="checkbox"/> Collecte des eaux de pluie <input type="checkbox"/> Dérivation d'un cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Plan d'eau n°3 :			Nappe subaffleurante <input type="checkbox"/> Collecte des eaux de pluie <input type="checkbox"/> Dérivation d'un cours d'eau <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
A quel(s) usage(s) est/sont destiné(s) le(s) plan(s) d'eau créés, vidangés ou régularisés? ..... ..... .....			

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 3.2.3.0 ?			Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre : ..... .....			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?			<a href="#">Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE</a>
Si oui, est-il soumis : à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/> à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>			

Mon projet est-il situé sur le périmètre : (joindre les cartes au dossier de déclaration)	oui	non	Où trouver l'information
- d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>			<a href="#">Carte CARMEN des SAGE franciliens</a>
Si oui, précisez le(s) SAGE concerné(s) : .....			
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>			<a href="#">Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH</a>
(attention : l'implantation d'un plan d'eau en zone humide ne peut intervenir que s'il participe à l'opération de restauration de la zone humide ou relève des dérogations prévues à l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2021) Si oui, précisez la classe de l'enveloppe d'alerte : Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/>			

- d'une zone Natura 2000 ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>			<a href="#">Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »</a>
- d'un site classé ?			<a href="#">Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »</a>

<b>Dans le cas d'une création de plan d'eau</b> NB : la création d'ouvrages de stockage d'eaux pluviales (rubrique 2150) ne relèvent pas de la rubrique 3.2.3.0.		oui	non	Où trouver l'information
Le plan d'eau est-il riverain d'un cours d'eau ?				<a href="#">Carte CARMEN du réseau hydrographique</a>
Si oui :	- Dans le cas où la largeur du lit mineur du cours d'eau est inférieure à 7,5 mètres, le plan d'eau est-il situé à plus de 10 mètres de ce cours d'eau ?			
	- Dans le cas où la largeur du lit mineur est supérieure à 7,5 mètres, le plan d'eau est-il situé à plus de 35 mètres du cours d'eau ?			
Le plan d'eau est-il sur le périmètre d'une Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 ? <a href="#">Pour en savoir plus</a>				<a href="#">Carte des inventaires ZNIEFF - cocher le critère « inventaires et biodiversité »</a>
La vidange et la maîtrise des débits sont-elles prévues dans un plan de gestion ?				<a href="#">Voir l'arrêté de prescriptions générales (lien en première page)</a>
Est-ce qu'un dispositif pour étanchéifier la cuvette a été prévu ?				
Est-ce qu'un dispositif de récupération du poisson a été prévu ?				

<b>Dans le cas d'une vidange de plan d'eau</b>		Oui	Non
Mon projet a-t-il fait l'objet d'inventaires faune/flore ? Si oui, à quelle date : .....			
Si oui :	Des espèces invasives envahissantes ont-elles été identifiées ? Si oui, précisez lesquelles : .....		
	La période de vidange évite-t-elle la période dédiée à la reproduction qui a été mise en évidence par les inventaires ?		
Quel est l'exutoire de la vidange ? .....			
Les eaux de vidange s'écoulent-elles dans un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole (groupe dominant = salmonidés) ? <a href="#">Pour consulter la liste des cours d'eau de catégorie piscicole 1</a>			
Si oui :	La période de vidange évite-t-elle la période du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars ?		
Des dispositifs (filtres, bottes de pailles, autres) pour éviter le départ des matières en suspension ont-ils été prévus en sortie du plan d'eau ?			
Une pêche de sauvegarde piscicole a-t-elle été prévue ?			

Quel est le débit moyen qui est prévu lors de la vidange ?

### III. CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

**Votre dossier**

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique		
Nom et adresse du demandeur		
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés		
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés		
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact		
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques		
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à <a href="#">l'article R. 414-23</a> et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000		
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article <a href="#">L. 211-1</a> ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article <a href="#">D. 211-10</a>		
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées.		
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus		
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.		

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

## IV. INFORMATIONS UTILES

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?	
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

Liste de liens utiles	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	<a href="http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf">http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf</a>
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	<a href="https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf">https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf</a>
Arrêté de prescriptions générales du 27 août 1999 relatif à la rubrique 3.2.3.0	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000577945&amp;fastPos=1&amp;fastReqId=1007128188&amp;categorieLien=cid&amp;oldAction=rechTexte">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000577945&amp;fastPos=1&amp;fastReqId=1007128188&amp;categorieLien=cid&amp;oldAction=rechTexte</a>
Arrêté de prescriptions générales du 27 août 1999 relatif à la rubrique 3.2.4.0	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000577946&amp;fastPos=1&amp;fastReqId=1169368071&amp;categorieLien=cid&amp;oldAction=rechTexte">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000577946&amp;fastPos=1&amp;fastReqId=1169368071&amp;categorieLien=cid&amp;oldAction=rechTexte</a>
Carte CARMEN : Référentiel des masses d'eau du SDAGE 2010-2015	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map</a>
Masses d'eau souterraines	<a href="http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE">http://www.adeseaufrance.fr/GeoSIE</a>
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	<a href="http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html">http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html</a>
Informations sur les zones Natura 2000	<a href="http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html">http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html</a>
Informations sur les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	<a href="http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-znieff-en-ile-de-france-a2679.html">http://www.drie.e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-znieff-en-ile-de-france-a2679.html</a>
Carte CARMEN – cocher le critère	<a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/</a>

<b>Liste de liens utiles</b>	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf</a>
« inventaires et biodiversité » pour les ZNIEFF et les zones Natura 2000	Nature_et_Biodiversite.map
Décret n°58-873 du 16 septembre 1958 déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000337073&amp;categorieLien=cid">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000337073&amp;categorieLien=cid</a>